



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4
4 juillet 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF,
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
trente et unième réunion
Genève, 5-7 juillet 2000

**RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITE
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa onzième réunion à l'Office des Nations Unies, à Genève, le 3 et le 4 juillet 2000.
2. Ont assisté à la réunion les membres du Sous-comité - les représentants de l'Australie, des Bahamas (Présidence), de la Chine, de l'Ouganda, des Pays-Bas, de la République dominicaine et de la Suède - ainsi que des représentants des agences d'exécution, du Secrétariat de l'ozone et le Trésorier.
3. Étaient également présents les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Japon, en qualité d'observateurs.
4. Le Président du Sous-comité, M. Donald Cooper (Bahamas), a ouvert la réunion le lundi 3 juillet 2000, à 10h15, et a souhaité la bienvenue aux participants.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. Comptes du Fonds multilatéral pour 1999.
 3. Projets achevés avec soldes: suite donnée à la décision 30/19.
 4. Retards dans la mise en œuvre des projets: suite donnée aux décisions 30/10 et 30/11.
 5. Rapports périodiques au 31 décembre 1999:
 - (a) Rapport périodique global;
 - (b) Rapport périodique des coopérations bilatérales;
 - (c) Rapport périodique du PNUD;
 - (d) Rapport périodique du PNUE;
 - (e) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - (f) Rapport périodique de la Banque mondiale.
 6. Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 1999.
 7. Données sur la consommation sectorielle d'ODS: suite donnée à la décision 30/20.
 8. Projets de renforcement des institutions: suite donnée à la décision 30/7, alinéas (f) et (g).
 9. Projet de formes de présentation des rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et des demandes de prorogation: suite donnée à la décision 30/8, alinéas (e) et (f).
 10. Rapport sur l'évaluation des projets de formation.
 11. Étude théorique sur les projets de récupération et de recyclage.
 12. Étude théorique sur les projets de compresseur.
 13. Questions diverses.

14. Adoption du rapport.
15. Clôture de la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: COMPTES DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 1999

6. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les comptes du Fonds multilatéral pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/5), présenté par le Trésorier.
7. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des comptes du Fonds multilatéral.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES: SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 30/19

8. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes: suite donnée à la décision 30/19 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/6), présenté par le Secrétariat.
9. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:
 - (a) Adopte les lignes directrices suivantes sur la restitution des soldes non engagés de projets achevés, proposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/6:
 - (i) les agences d'exécution devraient restituer les soldes restant non engagés (inutilisés) le plus tôt possible mais un an, au plus tard, après l'achèvement du projet, en spécifiant le montant restitué par projet;
 - (ii) les agences d'exécution devraient expliquer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu restituer tous les soldes non engagés (inutilisés) dans les délais requis et indiquer à quel moment elles se proposent de le faire;
 - (iii) un état complet des fonds restitués durant l'année civile couverte par le rapport devrait être présenté pour chaque projet dans le rapport périodique annuel et dans le rapport financier.
 - (b) Charge le Secrétariat, en consultation avec les agences d'exécution, d'élaborer des procédures et modalités d'application des lignes directrices mentionnées ci-dessus et d'examiner des moyens de remédier à la question des projets avec solde. Les modalités devraient comprendre la date d'achèvement, le montant des fonds approuvés, le montant des fonds décaissés et, en ce qui concerne le solde, le montant engagé, le montant non engagé et le montant restitué.

- (c) Prenne note de la restitution, par le PNUD, de 525 161 \$ US.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS: SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS 30/10 ET 30/11

10. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets: suite donnée aux décisions 30/10 et 30/11 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/7), présenté par le Secrétariat.

11. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note de l'annulation, par accord mutuel, des projets suivants dont le solde restant sera restitué au Fonds à sa trente-deuxième réunion:

- Elimination of CFCs in domestic refrigerator production plants à Aurora en Argentine (ARG/REF/18/INV/35) (Banque mondiale);
- Piragua S.A., and Piragua San Luis en Argentine (ARG/REF/18/INV/36) (Banque mondiale);
- Foam project at Musimassejahtera Abadi en Indonésie (IDS/FOA/15/INV/30) (Banque mondiale);

12. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) continue de surveiller étroitement les projets suivants:

- Recovery and recycling of refrigerant project au Congo (PRC/REF/20/TAS/04) (PNUD);
- Suavestar: flexible foam slabstock project en Argentine (ARG/FOA/20/INV/48) (PNUD);
- Coldair, Modern Refrigerator & Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries au Soudan (SUD/REF/19/INV/06)(ONUUDI);
- Adzen S.A. C.I.F. en Argentine (ARG/REF/19/INV/43) (Banque mondiale);
- P.T. Foamindo Industri Uretan en Indonésie (IDS/FOA/11/INV/12) (Banque mondiale);
- P.T. Erlangga Trimanunggal Kusumah en Indonésie (IDS/FOA/13/INV/16) (Banque mondiale);
- Positive Foam Industry en Indonésie (IDS/FOA/INV/19) (Banque mondiale);
- Nutal: commercial refrigeration investment project au Venezuela (VEN/REF/17/INV/40) (UNDP), notant que le projet serait achevé avant la fin de 2000;
- Real Value Appliances Ltd. en Inde (IND/HAL/18/INV/60) (Banque mondiale);

- (b) demande au Secrétariat d'adresser, au gouvernement du Pakistan, une lettre concernant l'annulation éventuelle des projets suivants, à la trente-deuxième réunion:
- Singer foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/21) (Banque mondiale);
 - Foam project at Refrigerators Manufacturing Company au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/31) (Banque mondiale);
- (c) charge le Secrétariat d'adresser une lettre au gouvernement du Pakistan l'informant que la nouvelle date proposée de 2003 pour l'achèvement du projet n'est pas acceptable et qu'il conviendrait d'utiliser la date de 2001, comme proposé par la Banque mondiale:
- Dawlance foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/26) (Banque mondiale);
 - United foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/27) (Banque mondiale);
- (d) ayant pris note de l'information fournie par le représentant de l'ONUDI concernant la question des indemnités au Kenya, demande à l'ONUDI d'assurer le suivi et de faire rapport au Secrétariat pour que celui-ci puisse informer le Comité exécutif de la situation à sa trente-deuxième réunion.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES AU 31 DÉCEMBRE 1999

(a) Rapport périodique global

13. Le Sous-comité a examiné le Rapport périodique global préparé par le Secrétariat sur les progrès de mise en œuvre des projets au 31 décembre 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8 et Corr.1) et a examiné les questions communes à la plupart ou à toutes les agences d'exécution.

14. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) prenne note du Rapport périodique global;
- (b) prenne note du montant des soldes non engagés détenus par les agences d'exécution et les donateurs bilatéraux, présentés dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8 et Corr.1;
- (c) encourage les agences d'exécution à s'efforcer de simplifier leurs procédures internes;
- (d) décide que toute demande de financement pour la préparation de projets présentée par une agence d'exécution doit, pour pouvoir être approuvée, être accompagnée d'une lettre du pays.

15. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- (a) surveille étroitement, à chaque réunion, la mise en œuvre des cinq derniers projets approuvés en 1992, dans le contexte des projets présentant des retards de mise en œuvre, jusqu'à ce que ces projets soient achevés;
- (b) charge le Secrétariat de prendre l'avis des agences d'exécution en ce qui concerne la possibilité de clôturer, sur une base annuelle ou bisannuelle, les comptes des projets de préparation de projets et de soumettre un bref rapport sur la question au Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion;

(b) Rapport périodique des coopérations bilatérales

16. Le Secrétariat a présenté le Rapport périodique sur la coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/9), qui contient les rapports des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède sur leurs activités de coopération bilatérale.

17. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) prenne note avec satisfaction des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède;
- (b) prenne note que le gouvernement de l'Australie a restitué, avant la présente réunion, le solde (91 869,87 \$ US) du projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/21/DEM/12) sous forme de contribution supplémentaire en espèces pour nouvelle affectation et prévoit de soumettre un rapport d'annulation du projet à la trente-deuxième réunion.

18. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- (a) demande aux agences bilatérales de s'efforcer de parvenir au même taux de décaissement (70 pour cent pour tous les projets financés) que celui qui est exigé des agences d'exécution dans la décision 24/4;
- (b) demande en outre, aux gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de la France de faire rapport, à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif, sur les projets présentant des retards de mise en œuvre.

(c) Rapport périodique du PNUD

19. Le représentant du PNUD a présenté le Rapport périodique du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/10).

20. Après débat et après avoir entendu les explications du PNUD concernant certains projets, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note:

- (a) du Rapport périodique du PNUD;
 - (i) que les rapports sur les projets qui présentent des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8, annexe I) seront soumis à la trente-deuxième réunion, conformément à la décision 26/2.

21. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- (a) demande qu'un rapport de situation supplémentaire soit soumis à la trente-deuxième réunion pour les projets suivants, en raison de la soumission tardive du Rapport périodique du PNUD:
 - CINTER S.R.L. Elimination of CFC use in the manufacture of sandwich polyurethane panels en Argentine (ARG/FOA/15/INV/14);
 - Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at Nuvel Corp. S.A. en Argentine (ARG/FOA/18/INV/27);
 - Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at Piero SAIC en Argentine (ARG/FOA/18/INV/30);
 - Elimination of the use of CFC's in the manufacture of sandwich panels and spray foams at Montisol Argentina S.A. and Art Nouveau Puntana, S.A. en Argentine (ARG/FOA/18/INV/33);
 - Elimination of the use of CFCs in the manufacture of commercial refrigerators and display cabinets at TREVI en Argentine (ARG/REF/23/INV/60);
 - Elimination of the use of CFCs in the manufacture of sandwich polyurethane panels and spray foams at BONANO en Argentine (ARG/REF/23/INV/61);
 - Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at FPV S.A. en Argentine (ARG/FOA/22/INV/56);
 - Elimination of the use of CFCs in the manufacture of rigid foam blocks for insulated trailers at FRUEHAUF en Argentine (ARG/FOA/23/INV/65);
 - Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstocks) at Suavestar S.A. en Argentine (ARG/FOA/20/INV/48); Elimination of the use of CFCs in the manufacture of sandwich polyurethane panels and spray foams at Calofrig Asilaciones Jacobi S.A.I.C. en Argentine (ARG/FOA/22/INV/57);
 - Implementation of a national programme for recovery and recycling of refrigerant en Bolivie (BOL/REF/20/TAS/04);
 - Conversion to CFC-free technology in the manufacture of polyurethane foam at Trambusti Naue au Brésil (BRA/FOA/22/INV/66);
 - Elimination of CFCs 11 and 12 in the manufacture of domestic freezers at DEBAO Refrigeration Equipment Co. Ltd. en Chine (CPR/REF/23/INV/233);

- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of rigid PU foam in 7 plants en Egypte (EGY/FOA/15/INV/36);
- Elimination of CFC-12 in the manufacture of extruded polystyrene foam at Al-Sharif Plastic Factories en Égypte (EGY/FOA/09/INV/10);
- Elimination of CFCs 11 and 12 in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Prado S.A. de C.V. à El Salvador (ELS/REF/22/INV/03);
- Project preparation for two projects in the foam sector (ELS/FOA/24/PRP/05)
- Global MAC project: Phase 3 (GLO/REF/24/TAS/159);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of flexible cold-cured moulded and integral skin PUF at PT ARCHIGRAMMA en Indonésie (IDS/FOA/23/INV/71);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of domestic refrigerators at ANDINA Industrial au Pérou (PER/REF/15/INV/04);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of polyurethane shoe soles at Group Project (ORCA) au Mexique (MEX/FOA/23/INV/73);
- Preparation of one project in the flexible foam subsector en République arabe syrienne (SYR/FOA/27/PRP/42);
- Institutional strengthening of the Ozone Layer Protection Unit: Phase 1 en Thaïlande (THA/SEV/09/INS/09);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of commercial refrigeration equipment at NUTAL au Venezuela (VEN/REF/17/INV/40);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of domestic refrigerators at Coresmalt Valencia au Venezuela (VEN/REF/18/INV/43);

- (b) ayant pris note que le PNUD a un solde de 865 000 \$US en fonds de préparation de projets dont 288 000 \$US ont été décaissés et qu'une autre partie du solde restant a été par ailleurs engagée, diffère toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation de projets (voir la recommandation sous le point 5 a) de l'ordre du jour.

(d) Rapport périodique du PNUE

22. Le représentant du PNUE présente le Rapport périodique du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/11 et Corr. 1).

23. Ayant obtenu des éclaircissements sur un certain nombre de questions, de la part du représentant du PNUE, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note:

- (a) du Rapport périodique du PNUE;
- (b) que les rapports sur des projets présentant des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8) seront soumis à la trente-deuxième réunion;

- (c) de la politique du PNUE consistant à prolonger, si nécessaire, la durée des projets de renforcement institutionnel afin de garantir leur mise en œuvre efficace;
- (d) du rapport du PNUE sur l'efficacité du mécanisme de gestion de la banque de halons et de sa demande d'avis sur les moyens de renforcer encore l'efficacité de cette activité.

24. Le Sous-comité recommandé en outre que le Comité exécutif demande:

- (a) qu'un rapport de situation supplémentaire soit soumis à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif pour les projets suivants, en raison de la soumission tardive du Rapport périodique du PNUE:
 - RMP: customs training à Bahreïn (BAH/REF/26/TRA/06);
 - RMP: customs training au Burundi (BDI/REF/126/TRA/03);
 - RMP: training of technicians au Burundi (BDI/REF/26/TRA/04);
 - RMP: monitoring ODS aux Bahamas (BHA/REF/23/TRA/04);
 - RMP: training refrigeration technicians aux Bahamas (BHA/REF/23/TRA/06);
 - RMP: preparation en Bolivie (BOL/REF/24/PRP/07);
 - RMP: customs training en Dominique (DMI/REF/26/TRA/02);
 - RMP: customs training en République dominicaine (DOM/REF/25/TRA/14);
 - RMP: customs training en Gambie (GAM/SEV/19/TRA/03);
 - RMP: monitoring ODS en Géorgie (GEO/REF/23/TRA/02);
 - RMP: preparation en Guinée (GUI/REF/21/PRP/03);
 - RMP: training of technicians en Moldova (MOL/REF/25/TRA/03);
 - RMP: monitoring ODS en Moldova (MOL/REF/25/TRA/04);
 - RMP: training of technicians au Pérou (PER/REF/21/TRA/21);
 - RMP: customs training au Pérou (PER/REF/21/TRA/23);
 - RMP: monitoring ODS à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (STV/REF/25/TRA/03);
- (b) que des rapports de situation supplémentaires soient fournis sur les projets de renforcement des institutions classés par le PNUE dans la catégorie des projets à mise en œuvre lente: Bahamas, Botswana, Comores, Congo, Dominique, Lesotho, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, St. Kitts-et-Nevis, Swaziland et Togo.

(e) **Rapport périodique de l'ONUDI**

25. Le représentant de l'ONUDI a présenté le Rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/12 et Corr.1).

26. Ayant obtenu des éclaircissements sur un certain nombre de points, de la part du représentant de l'ONUDI, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note:

- (a) du Rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/12 et Corr.1);
- (b) des progrès décrits par l'ONUDI concernant les deux projets suivants, en Algérie et au Pakistan:
 - Ets. Matelas Djurdjura foam project en Algérie (ALG/FOA/25/INV/27)
 - Chest Freezer project (PAK/REF/19/INV/09);
- (c) que les comptes des projets présentant des soldes négatifs seront clôturés sans dépassement pour les projets avec soldes négatifs énumérés dans la base de données du Rapport périodique de l'ONUDI;
- (d) que les rapports sur les projets classés dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8) seront soumis à la trente-deuxième réunion.

27. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- (a) demande au Secrétariat d'adresser des lettres aux gouvernements du Brésil, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie pour indiquer l'annulation possible des projets suivants si aucun progrès n'est signalé la trente-deuxième réunion:
 - Le projet de réfrigération Refrigeracao Rubra au Brésil (BRA/REF/23/INV/83);
 - Le projet de réfrigération au Mozambique (MOZ/REF/18/INV/04);
 - Tanzania Domestic Appliance Manufacturers (URT/REF/18/INV/06);
- (b) demande au Secrétariat d'adresser des lettres aux gouvernements de l'Algérie et du Pakistan pour prier ces pays de mettre en œuvre, sans délai, les projets mentionnés au paragraphe 26 b) ci-dessus;
- (c) ayant pris note que l'ONUDI détient un solde de 290 983 \$ US en préparation de projets, diffère toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation des projets (voir la recommandation sous le point 5 a) de l'ordre du jour).

(f) Rapport périodique de la Banque mondiale

28. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le Rapport périodique de la Banque (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/13 et Corr.1).

29. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note:

- (a) du Rapport périodique de la Banque mondiale;
- (b) que les rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8) seront soumis à la trente-deuxième réunion;
- (c) que les projets suivants sont annulés et que la banque mondiale restituera les soldes restants au Fonds multilatéral, à sa trente-deuxième réunion:
 - Projet de réfrigération en Chine à Shanghai Shangling Chang An Refrigerator Company (CPR/REF/23/INV/235) en raison de difficultés financières de l'entreprise;
 - Gepassa and Gesal project en Argentine (ARG/REF/23/INV/70) en raison de difficultés financières de l'entreprise;
- (d) que selon les indications de la Banque mondiale, les projets suivants seraient annulés si aucun progrès n'était enregistré avant août 2000:
 - Refrigerators and Home Appliance Ltd. project en Inde (IND/REF/22/INV/124);
 - Hindustan Industries project en Inde (IND/REF/22/INV/123);
 - Refrigeration Components and Accessories project en Inde (IND/REF/22/INV/110);
- (e) que le projet Supercold Refrigeration Systems en Inde (IND/REF/22/INV/105) devrait, selon les prévisions, être achevé d'ici deux à trois mois;
- (f) de la restitution de 1 390 630 \$ US pour le projet de réfrigération McClean en Argentine (ARG/REF/15/INV/21);
- (g) des explications de la Banque mondiale selon lesquelles les dépassements apparents, dans son rapport périodique, sont dus à des erreurs de données.

30. Le Sous-comité, ayant pris note que la Banque mondiale avait soumis une demande de changement de technologie, conformément à la décision 22/70, pour le projet de réfrigération Lobato San Luis en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) a recommandé que le Comité exécutif renvoie cette question au Sous-comité sur l'évaluation des projets afin qu'il l'examine à sa prochaine réunion qui précédera la trente-deuxième réunion du Comité exécutif.

31. Le Sous-comité, ayant pris note que la Banque mondiale a un solde de 567 000 \$ US en activités de préparation de projets, y compris des fonds pour des secteurs non spécifiés a recommandé que le Comité exécutif diffère toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation des projets (voir la recommandation sous le point 5 a) de l'ordre du jour).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIVITÉS DE 1999

32. Le Sous-comité a examiné l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/14 et Corr.1), d'après les indicateurs d'efficacité adoptés par le Comité exécutif à sa vingt-deuxième réunion (décision 22/18) et la pondération des indicateurs d'efficacité adoptée par le Comité exécutif à sa vingt-sixième réunion (décisions 26/4 et 26/5).

33. Après débat sur ces questions, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- (a) demande aux membres du Comité exécutif et aux agences d'exécution, de communiquer au Secrétariat, dans un délai de 60 jours (c'est-à-dire avant le 2 septembre 2000) leur avis sur:
 - (i) les indicateurs actuels d'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution du point de vue de la réalisation des objectifs énoncés dans leurs plans d'activités;
 - (ii) la nécessité éventuelle de concevoir de nouveaux indicateurs (par exemple sur l'aide fournie par les agences d'exécution aux centres nationaux de l'ozone et sur le bon fonctionnement de ces centres) à la lumière des décisions relatives à la planification stratégique;
 - (iii) l'utilité et les utilisations possibles des parts des agences, y compris la suppression des parts fixes, des créneaux de financement spéciaux et de la surprogrammation;
 - (iv) les conséquences éventuelles pour les agences qui ne remplissent pas les objectifs d'efficacité existants et nouveaux;
- (b) charge le Secrétariat de préparer un rapport fondé sur les commentaires reçus pour soumission à la trente-deuxième réunion;
- (c) demande au PNUE de faire rapport sur l'état de mise en œuvre des projets en ayant recours aux indicateurs requis dans les décisions du Comité exécutif, sachant que le PNUE a décrit, durant la réunion, ses réalisations d'après ses propres objectifs pour:
 - (i) les politiques issues d'activités ne portant pas sur des investissements;
 - (ii) la réduction de tonnes ODP pour des activités ne portant pas sur des investissements;

- (iii) la mesure dans laquelle les agences d'exécution et le Secrétariat ont utilisé les réseaux pour élaborer leurs activités ou expliquer de nouvelles politiques;
- (d) demande aux agences d'exécution de faire rapport sur tous les indicateurs requis dans les décisions du Comité exécutif.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: DONNÉES SUR LA CONSOMMATION SECTORIELLE D'ODS: SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 30/20

34. Le Sous-comité a examiné le rapport de situation résumé mis à jour sur l'étude conduite par le Secrétariat à propos de l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/15).

35. Le Sous-comité a estimé que le nouveau format de communication des données est un bon point de départ et faciliterait le processus de vérification des données. Il y a cependant lieu d'améliorer l'exactitude des données et leur présentation. À mesure que les pays amélioreront leurs données, des changements se produiront et les différences persisteront.

36. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des rapports contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/15.

37. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- a) demande aux agences d'exécution d'essayer de mettre en concordance les données de consommation sectorielle et les données du Secrétariat de l'ozone, sachant que les données sectorielles devraient être vues comme une ventilation estimée des données communiquées officiellement au Secrétariat de l'ozone et de faire rapport sur cette information au Comité exécutif à sa trente-quatrième réunion;
- b) prie les centres nationaux de l'ozone de fournir aux agences d'exécution la ventilation (entretien et fabrication) des données relatives au secteur de la réfrigération, pour leurs besoins de planification et pour les besoins de planification du Comité exécutif;
- c) charge le Secrétariat, lorsqu'il établira, à l'avenir, ses rapports annuels sur l'état de la consommation sectorielle d'ODS dans les pays visés à l'article 5, de modifier encore les tableaux contenus dans les annexes au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/15 afin d'inclure les totaux par secteur et les pourcentages correspondants, et d'introduire des totaux tout en faisant les mises en garde relatives à la fiabilité des données que le Secrétariat pourrait juger utiles;
- d) charge le Secrétariat de mettre les tableaux à jour à l'aide des données disponibles les plus récentes;

- e) décide que le Secrétariat devrait étudier les répercussions et les modalités du renforcement des fonctions de gestion des données au sein du Secrétariat pour garantir l'exactitude, la comparabilité et l'efficacité de la collecte de données et, ce faisant, consulter les pays pertinents visés à l'article 5 et ceux qui fournissent et reçoivent les données.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS: SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 30/7 f) ET g)

38. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets de renforcement des institutions préparé pour donner suite à la décision 30/7, alinéas f) et g) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/16 et Corr.1), présenté par le Secrétariat.

39. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note de l'accord selon lequel le PNUE et l'ONUDI modifieront la cadence de leurs rapports périodiques qui ne seront plus trimestriels mais semestriels;
- b) note que le Secrétariat fera rapport au Comité exécutif, à sa trente-deuxième réunion, sur la mise en œuvre des alinéas b) et c) de la décision 30/7.

40. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif adopte les procédures suivantes pour transférer les fonds entre postes budgétaires pour les projets de renforcement des institutions:

- a) les changements dans les postes budgétaires devraient être proposés par le pays concerné puis examinés et, s'il y a lieu, approuvés par l'agence d'exécution qui aide le pays avant d'être finalisés et adoptés;
- b) certaines catégories de dépenses, qui ne sont peut-être pas autorisées dans le cadre des projets de renforcement des institutions, devraient être définies et strictement respectées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE FORMES DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES DEMANDES DE PROROGATION: SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 30/8 e) ET f)

41. Le Sous-comité a examiné le projet de forme de présentation des rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et demandes de prorogation préparé pour donner suite à la décision 30/8, alinéas e) et f) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/19). Les opinions étaient partagées quant à la nécessité de poursuivre la révision de la présentation. Certains étaient d'avis qu'il serait préférable de réviser la forme de présentation proposée après en avoir fait l'expérience en pratique tandis que d'autres préféraient une révision d'après les commentaires recueillis pendant

la onzième réunion. À la suite de la discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve, pour le moment, la forme de présentation révisée pour les rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et demandes de prorogation, contenue dans les annexes I et II au présent rapport, et invite les membres du Sous-comité à proposer des améliorations, après discussion à la prochaine réunion du Sous-comité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS DE FORMATION

42. Le Sous-comité a examiné le rapport sur l'évaluation des projets de formation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/20) et a recommandé que le Comité exécutif prenne note des résultats et recommandations contenus dans le rapport de l'Administrateur, surveillance et évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/20).

43. Le Sous-comité a recommandé en outre que le Comité exécutif:

- a) demande aux membres du Comité exécutif de soumettre leurs commentaires sur le rapport 60 jours au plus tard après adoption de sa décision (c'est-à-dire avant le 2 septembre 2000);
- b) charge l'Administrateur, surveillance et évaluation de communiquer les rapports sur les pays évalués pour commentaires;
- c) charge, en outre, l'Administrateur, surveillance et évaluation, de préparer une recommandation sur cette question pour la trente-deuxième réunion du Comité exécutif, en tenant compte des commentaires des membres du Comité exécutif, des observations faites durant la onzième réunion du Sous-comité et des avis des pays évalués ainsi que de toute autre observation soumise par les agences d'exécution.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTUDE THÉORIQUE SUR LES PROJETS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

44. Le Sous-comité a examiné l'étude théorique sur les projets de récupération et de recyclage (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/18) et a recommandé que le Comité exécutif décide que:

- a) les agences d'exécution devraient s'informer auprès des gouvernements, conjointement avec les centres nationaux de l'ozone, de l'état de tous les projets de récupération et de recyclage mis en œuvre afin de savoir s'ils sont en activité. Les rapports devraient adopter un format normalisé pour la collecte des données, tant au niveau de l'utilisateur de l'équipement que pour les informations résumées au niveau du projet. Ce format devrait être mis au point par l'Administrateur, surveillance et évaluation, en consultation avec les agences d'exécution et les centres nationaux de l'ozone intéressés et être présenté au Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion;

- b) une évaluation des projets de récupération et de recyclage devrait être entreprise, notamment pour les projets mis en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion des frigorigènes dès qu'ils auront pu être suivis pendant une période de temps raisonnable et que les données auront été rassemblées par les centres nationaux de l'ozone et les agences d'exécution et transmises au Secrétariat du Fonds multilatéral. Suivant l'information transmise par les centres nationaux de l'ozone et les agences d'exécution, ainsi que les données contenues dans les rapports d'achèvement des projets, l'évaluation pourrait être entreprise dans le cadre du programme de travail de 2001 ou 2002 pour la surveillance et l'évaluation. Le cahier des charges de l'évaluation serait présenté pour examen au Comité exécutif. Le projet de cahier des charges tiendrait compte des commentaires faits par les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances à sa onzième réunion;
- c) les centres nationaux de l'ozone, conjointement avec les agences d'exécution, devraient également être priés d'obtenir des données sur les coûts de la récupération et du recyclage qui devraient inclure le coût de fonctionnement de l'équipement, pour que l'on puisse calculer les coûts de récupération et de recyclage ainsi que les tendances tarifaires pour les frigorigènes. Ces données permettraient d'établir des conditions, économiquement viables, pour les opérations de recyclage et de récupération et devraient être mises à la disposition de l'agence d'exécution, avec une copie transmise au Secrétariat du Fonds multilatéral.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTUDE THÉORIQUE SUR LES PROJETS DE COMPRESSEURS

45. Le Sous-comité a examiné l'étude théorique sur les projets de compresseurs (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/17) et a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note de l'information contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/17;
- b) charge l'Administrateur, surveillance et évaluation, d'examiner, lors de la préparation du projet de programme de travail pour la surveillance et l'évaluation de 2001, la possibilité et l'utilité de réaliser une évaluation des projets de compresseurs, dans le contexte de l'élimination des ODS dans le secteur de la réfrigération de pays sélectionnés.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

46. Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité a discuté de la question de l'amélioration de l'interaction entre les centres nationaux de l'ozone et les agences d'exécution, dans le contexte de la nouvelle stratégie qui semble prendre forme et de la nécessité éventuelle de réexaminer le grand nombre de décisions prises par le Comité exécutif pour déterminer lesquelles sont encore valides. La nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir le transfert

de l'expérience entre les pays visés à l'article 5 a également été évoquée. Il a été convenu que les participants ayant un avis sur ces questions pouvaient demander au Secrétariat de communiquer cet avis aux membres, dans le but d'en discuter à une date ultérieure.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

47. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/SCMEF/L.1 et L.1/Add.1.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

48. Le président a déclaré la réunion close le mardi 4 juillet 2000 à 18h06.

ANNEXE I**Ébauche de rapport final révisé pour les projets de renforcement des institutions**

(Sections 1-20 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 21)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Unité de l'ozone:
3. Agence d'exécution:
4. Liste des phases précédentes du projet:

Phase	Durée	Financement du FML (approuvé)	Financement du FML (réel)

5. Indiquer l'objectif principal du projet pour la phase faisant l'objet du rapport:

6. Décrire les résultats obtenus par catégorie et les comparer aux résultats prévus dans le plan d'action:

Année	Objectifs	Résultats escomptés	Résultats obtenus
1 ^{ère} année			
2 ^e année			

Décrire les résultats additionnels qui n'étaient pas prévus dans le plan d'action:

9. Des ressources (personnel, budget, équipements) ont-elles été utilisées pour des activités additionnelles par rapport au plan d'action approuvé? Si oui, veuillez préciser:

10. Décrire le rôle et la position du NOU au sein de l'administration nationale, le type de supervision de son travail et son accès aux décideurs principaux; ceci peut inclure la coopération avec les comités directeurs, les groupes consultatifs ou les organismes inter-ministériels:

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions a été intégré dans le processus de planification des autorités nationales:

12. Titre et date des rapports déposés:

Remis à :	Titre du rapport	Dépôt (année/trimestre)	
		Prévu	Réel
1. Ministères gouvernementaux			
2. Rapports au Secrétariat du FML			
3. Rapports au Secrétariat de l'Ozone			
4. Agence d'exécution			
5. Autre(s) agence(s) d'exécution			
6. Donateur(s) bilatéral (aux)			
7. Autres			

13. Conseils et/ou soutien technique adéquats de la part de:

	Oui	Non	Veillez préciser
a) Agence d'exécution			
b) Autre(s) agence(s) d'exécution			
c) Donateur(s) bilatéral (aux)			
d) Ministères gouvernementaux			
e) Comité directeur national			
f) Autres (veuillez préciser)			

14. Soutien du réseau régional (coordinateur/directeur et membres du réseau) et apport du réseau:

Soutien fourni par le réseau régional	Apport du réseau

15. Le gouvernement bénéficiaire ou l'agence d'exécution ont-ils fait un audit du NOU? Si oui, quels ont été les résultats?

16. Leçons retenues (principales réussites et difficultés, comment améliorer l'efficacité et l'impact durant la prochaine phase):

17. Rapport final préparé par:

Nom de l'agent responsable de la préparation du rapport final :	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

18. Autorité gouvernementale qui a la responsabilité de superviser le projet de renforcement des institutions/NOU:

Nom de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

19. Agence d'exécution:

Nom de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

ANNEXE II**Prolongation des projets de renforcement des institutions
Ébauche du plan d'action révisé**

(Sections 1-16 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 17)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Unité de l'ozone
3. Agence d'exécution:
4. Période de prolongation: du (mois/année) au (mois/année)
(selon les directives approuvées)
5. Montant du financement demandé au FML:
6. État de la ratification:

Amendements	Date de ratification	ou date prévue
Amendement de Londres		
Amendement de Copenhague		
Amendement de Montréal		

7. Consommation par groupe de substances et par secteur. Il s'agit des données qui figurent dans le rapport annuel que les unités de l'Ozone remettent au Secrétariat du Fonds pour indiquer l'évolution de la mise en oeuvre des programmes nationaux. Veuillez joindre le formulaire contenant les données pour l'année la plus récente ou indiquer à quelle date vous l'avez envoyé au Secrétariat, si c'est déjà fait.
8. Indiquer l'objectif principal du projet pour la prochaine phase selon la situation du pays par rapport à l'application du Protocole de Montréal :

9. Objectifs, activités prévues et résultats escomptés, sur une base annuelle:

Année	Objectifs	Activités prévues	Résultats escomptés
1 ^{ère} année			
2 ^e année			

10. Décrire les modalités d'accès de l'unité de l'ozone aux décideurs principaux. Ces modalités peuvent inclure la participation à des comités directeurs, des groupes consultatifs ou des organismes inter-ministériels:

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions sera intégré dans le processus de planification des autorités nationales:

12. Coût prévu du projet:

	Coût prévu du projet	Financement du FML	Financement de contrepartie	Autres sources
a) Eléments d'équipements				
b) Professionnels				
c) Personnel de soutien				
d) Experts-conseil				
e) Coût d'exploitation				
f) Fonds pour la sensibilisation				
g) Imprévus				
h) Autres, incluant contributions en nature (préciser)				
Montant total				

13. Personnel requis:

Catégorie et nombre	Titres des fonctions/Expertise	Tâches principales	Durée
Professionnels			
Personnel de soutien			
Experts-conseil			

14. Types de rapports à déposer et échéancier:

Remis à:	Titre du rapport	Dépôt prévu (année/trimestre)
1. Ministères gouvernementaux		
2. Rapports au Secrétariat du FML		
3. Rapports au Secrétariat de l'ozone		
4. Agence d'exécution		
5. Autre(s) agence(s) d'exécution		
6. Donateur(s) bilatéral (aux)		
7. Autres		

15. Plan d'action préparé par:

Nom de l'agent responsable de la préparation du plan d'action:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

16. Endossement gouvernemental:

Plan d'action autorisé par:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère de supervision:	
Date:	

17. Dépôt du plan d'action:

Nom de l'agence d'exécution:	
Nom de l'agent de projet:	
Date:	
Commentaires de l'agence d'exécution:	
